

La transition énergétique en actes : Retour sur la « COP 24 »

10 décembre 2018, Pôle Interconsulaire

Lundi 10 décembre 2018, juste après l'inauguration de la première toiture photovoltaïque de la SEM 24 Périgord Energies, plus de cent élus des communes et intercommunalités de Dordogne ont participé à la Commission Consultative Paritaire de la Transition Energétique, à l'invitation du président du SDE 24, Philippe Ducène, et de la secrétaire générale de la commission, Béatrice Hageman.

Instituée par la loi Transition Energétique de 2015 et réunie par le SDE 24 depuis cette date, cette commission est devenue le lieu de coordination des politiques de l'énergie en Dordogne, **notre « COP 24 »**.

Pendant que la COP 24 se réunit à Katowice pour confirmer les engagements des Etats dans la lutte contre le réchauffement climatique, les élus de Dordogne ont tiré un premier bilan de la stratégie du SDE 24 en la matière.

La « territorialisation de la lutte contre le réchauffement climatique » s'appuie sur la conviction que c'est dans chaque village et chaque commune de Dordogne que se réussira la transition écologique.



Ainsi trois collectivités exemplaires ont témoigné de leurs actions afin d'encourager leurs homologues :

- La commune de Négrondes (Maire : M. Claude CAMELIAS) fait réaliser par le SDE 24 un suivi précis de ses consommations énergétiques chaque année depuis 2008. En 10 ans, ses efforts ont réduit la consommation d'énergie de la collectivité de 25 % et le coût par habitant de 10 % ;
- La commune d'Aubas (Maire : M. Patrick GOURDON) a diagnostiqué tous ses bâtiments avec l'aide du SDE 24 et a engagé d'importants travaux de rénovation qui lui permettent d'envisager sa sortie totale des énergies fossiles ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (représentée par Mme Bernadette PAUL, vice-présidente) a défini un Plan Climat Air Energie Territorial dans le cadre d'une opération groupée du SDE 24. Elle dispose désormais d'un programme d'actions précis et chiffré qui lui permettront d'atteindre les objectifs des Accords de Paris : -21 % de consommation d'énergie, -28 % d'émissions de gaz à effet de serre, + 75 % d'énergies renouvelables.

Puis M. Laurent LAPORTE, consultant et expert en énergies renouvelables, a présenté aux élus les nouveaux enjeux du marché de l'énergie, en particulier l'opportunité de créer un marché local de l'énergie basé sur le développement d'énergies renouvelables très décentralisées.

Enfin, trois communes se sont vues décerner le « Trophée Bels 2018 » par le SDE 24. Cette récompense est attribuée depuis 2016 aux collectivités ayant réalisé des actions remarquables en matière d'économie d'énergie.



Cette année, les efforts des communes pour supprimer les luminaires énergivores de type « boule », qui éclairaient davantage le ciel que le sol, ont été reconnus. Les lauréats sont :

- Fonroque, pour les communes de – de 500 habitants,
- Lembras pour les communes de 500 à 2 000 habitants,
- Prignonrieux, pour les communes de + de 2 000 habitants.

Le Trophée est une création de l'artiste Benoît Luyckx, commandée par le SDE 24. Il s'agit d'une pièce en cristal, dont la forme, les motifs et les jeux de transparence aboutissent à créer une allégorie de la lumière.



Des communes engagées dans la lutte contre le réchauffement climatique

Trois communes du Bergeracois, Fonroque, Lembras et Prignonrieux ont reçu dernièrement le trophée Bels, remis à celles étant entrée dans la démarche d'éradication des luminaires boules, très gourmands en énergie.

L'éclairage public un levier d'économies

Le Syndicat départemental des énergies (SDE 24) agit aux côtés de ses plus de 500 communes adhérentes à son service énergie, en fonction de leurs besoins, attentes et possibilités.

Pour les aider à réduire leur facture d'électricité, il propose une aide pouvant aller de 45 à 55 % pour remplacer leurs luminaires de type globe par d'autres utilisant des ampoules LED, et pensés pour éclairer le sol, et non le ciel comme les premiers dont la lumière part autant vers le haut que vers le bas. Les communes ayant mis en œuvre des actions exemplaires dans ce domaine des économies d'énergie reçoivent le trophée Bels, remis à trois d'entre elles, du nom du fondateur du SDE 24, qui fut aussi le premier président d'EDF. Celles qui ont été distin-

guées cette année sont toutes situées dans le Bergeracois, et font partie des territoires éligibles à la TEPVC (Territoire à énergie positive croissance verte), qui permet de bénéficier de subventions.

2 500 LUMINAIRES SUPPRIMÉS D'ICI 2019

Fonroque, dans la catégorie moins de 500 habitants, a remplacé sept luminaires, soit 23 % de son parc. À Lembras (500 à 2 000 habitants), ce sont 33 équipements lumineux qui ont été remplacés, pour là aussi 23 % du parc. Enfin Prignonrieux (plus de 2 000 habitants) a renouvelé 64 luminaires, soit 9 % de son parc. L'effort fait par ces communes rurales pour répondre aux exigences climatiques est ainsi distingué. Les maires présents (Régine Bagard, Fonroque,

n'a pu être présente et c'est le délégué du SDE du secteur, Alain Castang, qui a reçu le trophée pour lui remettre), Michel Terreaux (Lembras) et Jean-Paul Rochoir ont reçu le diplôme et le trophée des mains de Stéphane Ducène, président du SDE 24 et Philippe Chassaing, député LREM de la première circonscription. Jean-Paul Rochoir a tenu à ce que son premier adjoint, Michel Borderie, soit présent à ses côtés pour recevoir le trophée, « car c'est lui qui s'est investi à fond pour cette opération ». L'objectif du SDE est « d'éradiquer » plus de 2 500 luminaires sur les 102 communes inscrites dans ce programme d'ici 2019. Une fois déduites les participations du SDE et du TEPVC, il reste à la charge des communes volontaires 27 % de la facture à payer.

Contacts SDE 24 :

Youenn HUON, Directeur innovation et Transition Energétique - y.huon@sde24.fr 05 53 06 62 02

Audrey VESSAT, chargée de communication a.vessat@sde24.fr 05 53 06 62 00